

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

RÉUNIE LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

À L'IME CHATEAU RENARD

L'an deux mille vingt et un,

Le vendredi 17 septembre à 14 heures.

Les adhérents de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Marne, dont le siège social est situé au 9 Avenue Montmorency 52400 Bourbonne les Bains, se sont réunis à l'IME Château Renard sur convocation faite par lettre simple pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020
2. Rapport moral 2020
3. Rapport d'activités 2020
4. Compte-rendu financier – exercice 2020 (comptes administratifs)
5. Approbation des comptes
6. Rapport spécial du commissaire aux comptes
7. Fixation du taux des cotisations 2021
8. Elections au Conseil d'Administration
10. Questions diverses

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc ANNEQUIN, en sa qualité de Président de l'association.

La société ROCARD AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater les adhérents présents ou ayant donné pouvoir.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président remercie les présents et cite les excusés.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 :

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2020 est adopté à l'unanimité.

2 - RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT :

Le Président fait lecture de son rapport moral :

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

*Je voudrais commencer ce nième rapport moral par quelques digressions autour du concept de **liberté**.*

S'il est une leçon, parmi d'autres que la crise que nous vivons nous aura apprise c'est que les mots n'ont plus beaucoup de sens pour nombre de nos concitoyens. Je passerai sur les termes de « dictature » (il faudrait demander aux chinois, aux égyptiens, aux coréens du Nord, et combien d'autres encore, ce qu'ils pensent de la dictature à la française !). Je ne m'étendrai pas non plus sur les propos immondes relayés par une presse avide de sensationnalisme malsain ravivant les pages les plus sombres de notre histoire ... Dire qu'une enseignante est une des figures de proue de ce courant nauséabond ...

*Je voudrais juste m'attarder sur l'utilisation du terme Liberté. Nous avons vu des dizaines de milliers de personnes manifester pour revendiquer leur liberté. Tout est dit : **leur** liberté.*

Terminée la solidarité avec les soignants épuisés.

Ce n'est pas leur problème si l'afflux de malades non vaccinés en réanimation entraîne le report ou la suppression de soins vitaux. Un décompte sera-t-il fait du nombre de morts engendrées par cette situation. La situation dans les départements d'outre-mer en est une démonstration affligeante ...

Ce n'est pas leur problème s'ils disséminent le virus autour d'eux ... et d'ailleurs certains soignants, heureusement très minoritaires, en sont complices, un certain nombre de contaminations ayant eu lieu dans les centres hospitaliers.

Ils se considèrent comme des résistants.

« Autrefois la résistance c'était mettre sa vie en jeu pour la liberté des autres, aujourd'hui c'est mettre en jeu la vie des autres pour sa propre liberté ». (Ce n'est pas de moi ...)

Bien sûr la vaccination n'est pas la panacée et nombre de personnes vaccinées seront atteints par le Covid. Mais ne serait-ce que le fait de diminuer le nombre de patients en réanimation elle devient un acte civique.

Comment en est-on arrivés là ? Cela fait longtemps que cela couve. Des mouvements sporadiques ont déjà eu lieu çà et là.

Cette attitude n'est que la conséquence de décennies d'apologie de l'égoïsme et de mensonges.

Apologie de l'égoïsme, où le système économique est basé sur l'exploitation de l'homme ou de l'environnement et ce, quelles qu'en soient les conséquences.

Apologie de l'égoïsme où le système éducatif lui-même est basé sur la compétition, l'élitisme. Apologie de l'égoïsme où les plus grandes fortunes courtisées par les puissants bénéficient des plus grandes largesses (Rappelez-vous l'immonde polémique sur l'utilisation des allocations de rentrée scolaire alors qu'aucune critique n'a été émise sur les millions d'euros déversés aux plus grandes fortunes).

Mépris clairement affiché envers certaines catégories de la population.

Je pourrais continuer longtemps ...

Des mensonges ensuite.

Mensonges de nos gouvernants, la liste est vraiment trop longue ... Le pompon revenant peut-être à cette démonstration surréaliste sur la dangerosité du masque au début de la crise sanitaire pour être suivie quelque temps après de la même démonstration sur sa nécessité ! Mensonges de certains laboratoires pharmaceutiques mettant en jeu la vie de milliers de personnes.

Mensonges de certains médias par l'intermédiaire d'experts auto proclamés ou relayant les contre-vérités pour l'audience. On ne dira jamais assez la nocivité terrifiante de ce que l'on appelle les réseaux sociaux mais dont le principal impact est bien de détruire ce qui fait la société.

Je sais que ces propos peuvent paraître comme une diatribe plus ou moins politique.

Pourtant cette situation nous interpelle au niveau des PEP.

Comment dans cette société que je vous ai décrite, arriver à diffuser cette notion que la liberté n'est pas l'égoïsme, que le respect de l'autre est nécessaire pour le vivre ensemble ? Comment arriver à faire comprendre que non, la liberté n'est pas faire ce que je veux, quand je veux, où je veux ?

Comment intervenir au niveau d'enfants mais aussi et surtout d'adultes pour leur permettre d'analyser, de trier les vraies informations des fausses, dans cette jungle sans règles qu'est l'internet ? Comment leur faire comprendre que ce n'est pas parce que ce film est diffusé sur Youtube qu'il exprime la Vérité, comme les réseaux sociaux le font croire ou qu'à contrario, l'information diffusée par les médias classiques (le mainstream!) n'est pas forcément de la désinformation ?

Ces questions comme de nombreuses autres devraient être, devront être au cœur de notre action.

L'enjeu est considérable. Il en va de l'avenir de notre démocratie.

Dans notre association départementale des PEP en Haute-Marne nous sommes relativement épargnés, relativement car il existe encore quelques réticences. Cela a permis aux établissements de fonctionner correctement, plus que correctement.

J'ai déjà dit, d'ailleurs je le dis régulièrement, combien le travail effectué par les salariés est efficace. Nous venons d'en avoir récemment la démonstration.

Nous avons, lors d'un dernier CA, effectué un point de situation sur la mise en place de notre projet associatif. Malgré le contexte extrêmement difficile de ces derniers mois il s'est avéré que notre projet avance à grands pas. Le plus spectaculaire et le plus visible étant sans aucun doute les travaux de l'IME, nous permettant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et, comme nous l'avions souhaité de nous engager résolument dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, mais d'autres actions, le développement de la communication, externe nous permettant d'être visibles sur ces fameux réseaux sociaux et interne grâce à la mise en place de réseaux courriel et autres.

L'obtention de la gestion d'une prochaine mini crèche nous permet de conforter notre implication territoriale. Le travail effectué par les équipes est remarquable.

Il nous reste malheureusement un point crucial qui devra être la priorité absolue de cette prochaine année, car la situation devient critique, il s'agit de la consolidation de la gouvernance associative, en clair le renforcement du CA. Il va s'agir de définir une politique d'adhésion et de recrutement forte et cohérente.

Ce problème est récurrent dans nombre d'associations, on le sait. La tâche est donc difficile.

Il faudra examiner toutes les possibilités de consolider l'association, sans écarter aucune hypothèse. C'est vital ... et je pèse mes mots.

Ce sera notre grand chantier de l'année. Je vous remercie ».

3 – RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2020 :

Les rapports d'activité ont été élaborés par les responsables des établissements et services et fournissent des informations détaillées sur les effectifs, le fonctionnement, les mouvements du personnel, les formations et les interventions auprès des partenaires, et plus spécifiquement cette année, sur le fonctionnement en période de crise sanitaire.

IME Château Renard :

Auréliette PETIT, Directrice adjointe, argumente les points importants de son rapport d'activité 2020 et fait noter que l'IME présente un sureffectif dû à des situations de réorientations d'enfants qui ne sont pas immédiates.

Plus essentiellement, cette année a été marquée par la crise sanitaire durant laquelle les professionnels de chaque service, y compris les services généraux, ont su innover, adapter et répondre aux besoins variés des enfants.

Le travail pédagogique a pu se poursuivre à l'aide d'une plateforme mise en place par l'informaticien sur laquelle des supports de travail ont pu être partagés.

La crise sanitaire a permis de mettre en avant cette capacité à rebondir tout en gardant une grande qualité d'accompagnement adaptée aux besoins des enfants.

Un extrait de film est projeté à l'assemblée. Réalisé pendant le confinement avec les enfants et les professionnels, il illustre bien le travail de qualité qui a été maintenu durant ces mois compliqués.

Multi-accueil « La Loco des Boutchous » :

Patricia POLETTE, Directrice, argumente son rapport d'activité qui est projeté à l'assemblée : les effectifs, l'équipe de professionnelles, le fonctionnement au quotidien, les réalisations des enfants que l'on découvre avec des photographies.

La particularité de cette année 2020 était liée au contexte sanitaire. La préfecture a réquisitionné la crèche pour les enfants des personnels prioritaires, créant ainsi un impact sur les effectifs et les jours d'ouverture.

Au cours de cette crise sanitaire, l'équipe a su s'adapter en instaurant des mesures d'hygiène renforcées malgré le manque de protocole et en réaménageant les locaux. La priorité des professionnelles était d'assurer la sécurité de tous, tout en gardant un lieu de vie sécurisant, rempli de joies et de rires, avec plus de décorations qu'habituellement. Egalement, beaucoup d'informations et de dialogues ont été échangés avec les familles.

Le fonctionnement est revenu à la normale en octobre.

Des travaux de chauffage et de climatisation ont été effectués pendant les vacances de Noël, ce qui a permis de réaménager les espaces qui n'étaient pas utilisés jusqu'alors.

SAPAD 52 :

Sarah COLLIN, coordonnatrice, nous présente tout d'abord le rapport d'activité où sont détaillés les effectifs du service, la répartition géographique des enfants sur le département, les niveaux scolaires ainsi que les causes d'absences qui sont majoritairement des maladies

mais aussi des accidents et quelques troubles psychiques. Les demandes d'admission proviennent des familles ou des établissements scolaires mais les situations sont parfois signalées par d'autres personnes.

Les heures de cours sont effectuées par des professeurs des écoles, professeurs de collège et de lycée. Ces heures sont rémunérées en heures supplémentaires. La coordonnatrice SAPAD peut effectuer également des interventions auprès des enfants malades s'il n'y a pas de professeur disponible.

Sarah COLLIN diffuse ensuite à l'assemblée une présentation du projet de l'Education nationale « TEDI » dont l'objectif est de déployer des robots de téléprésence afin que les élèves empêchés puissent suivre leurs cours à distance. Le déploiement total de ce projet est prévu pour février 2022, mais d'ores et déjà, un robot d'assistance est en place dans un lycée à Saint-Dizier.

Pôle ambulatoire :

Elvire MAILLARBAUX, cheffe de service, présente les rapports d'activité des trois services ambulatoires : le SESSAD Château Renard, l'IES Joseph Cressot et le SESSAD T.S.L.

Durant le confinement, il a fallu aménager des accompagnements pour ces services ambulatoires. Des interventions ont eu lieu au domicile des familles, après avoir eu leur autorisation. Un lien avec les établissements scolaires et les enseignants s'est construit et a permis d'imprimer des leçons et de mettre en place un relais du travail, au cas par cas. Il a également été indispensable d'informer les familles en difficultés sur les différentes mesures sanitaires à respecter.

Un point fort de ces services est que nous développons les formations T.S.L et déficience auditive, qui sont dispensées aux personnels de l'Education nationale, essentiellement aux AESH. Nos professionnels interviennent régulièrement dans des établissements scolaires, afin de proposer des outils pour accompagner les jeunes avec des troubles auditifs et du langage.

Le confinement a également permis de créer une formation en ligne. Ce nouvel outil innovant vient compléter et enrichir notre palette de formations.

Ces formations sont indispensables et permettent de démultiplier nos accompagnements, puisqu'il y a de plus en plus d'enfants présentant des troubles alors que les places dans nos services sont limitées.

Les professionnels ont été volontaires, créatifs, réactifs, et n'ont pas hésité à utiliser des outils comme les visioconférences, les messageries instantanées et le téléphone pour échanger avec les familles.

PCPE :

Elvire MAILLARBAUX coordonne aussi depuis cette année le Pôle de Compétences Prestations Externalisées sur le centre et le sud du département. Cette nouvelle structure qui fait appel au droit commun, et est portée par l'association le Bois l'Abbesse qui intervient sur le nord du département. L'objectif est d'anticiper et d'éviter les ruptures de parcours compliqués d'enfants et d'adultes en situation complexe.

Cette année 2020, 3 situations ont été suivies sur le sud du département et concernait des jeunes âgés entre 20 et 22 ans. Tout d'abord, un diagnostic est réalisé et ensuite, un accompagnement est proposé sur une durée courte.

Cette structure vient compléter les ESMS et peut permettre à une personne de bénéficier de bilans et diagnostics, sans pour autant être dépendante d'une structure.

ESAT Montlétang :

Stéphane GOBILLOT, Chef de service, présente le rapport d'activité de l'ESAT, avec les effectifs, les aménagements et le nombre de journées réalisées ainsi que les absences qui étaient pour moitié liées au COVID.

La crise sanitaire a été compliquée à gérer mais la blanchisserie qui a continué de fonctionner et à traiter du linge potentiellement contaminé. Une organisation spéciale a été mise en place et ce contexte a créé beaucoup de questionnements et d'angoisse chez les compagnons. Les équipes ont été réduites et les compagnons travaillaient un jour sur deux.

Les compagnons ont été exceptionnels dans leur mission et ont tous répondu présents.

Concernant la partie technique, le fonctionnement avec ECOLAB s'améliore mais au moindre problème il faut arrêter le processus. Le matériel manque de fiabilité mais il reste néanmoins performant, moins énergivore et plus écologique.

La partie commerciale n'a pas été trop impactée par la crise sanitaire puisque les hôpitaux, les EHPAD et les foyers d'hébergement fonctionnaient normalement. Trois nouveaux clients ont été accueillis (une société de transports et deux hôteliers). Avec le travail en blanchisserie, il y a des flux et l'activité reste constante.

Stéphane RECOUVREUR précise que la dotation financière a été maintenue et explique en partie l'absence d'un déficit, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux ESAT.

La société VELUX avec laquelle nous avons un contrat de sous-traitance a souhaité arrêté le marché avec l'ESAT à la suite de la période de confinement.

Le rapport d'activité globale de l'association est adopté à l'unanimité.

4 – COMPTE RENDU FINANCIER :

1 - Le trésorier présente l'analyse du rapport financier 2020 de l'association :

1- ANALYSE DES PRODUITS

Le montant total des produits s'élève à 4 585 125 € en augmentation de 812 669 € (+ 21.54%) par rapport à 2019.

Ces produits incluent :

La production de l'exercice à hauteur de 625 537 € (14% des produits) est en progression de 102 701 € par rapport à l'an dernier. Cette progression doit être cependant relativisée par le changement d'affectation comptable :

- Des prestations MSA pour La Loco d'un montant de 18 412.77 € précédemment enregistrées en autres produits
- Des frais d'accompagnement CAF également pour La Loco d'un montant de 25 956,60 € précédemment enregistrés en autres produits

Après prise en compte de ces observations, la variation de la production est donc réellement de + 8.5% par rapport à 2019.

Les dotations à 3 350 718 € représentent 73% du total des produits et sont en augmentation de 843 511€. Elles comptabilisent toutefois des dotations non renouvelables destinées au financement de la rénovation des bâtiments de l'IME pour un montant de 900 000€ en 2020 (ce montant était de 101 000 € l'an dernier). Ainsi, après retraitement, la dotation globalisée commune est de 2 450 718 € et augmente de 44 211€ par rapport à 2019 (+1.84%).

Les subventions d'exploitation à 137 723 € (3% des produits) baissent de 11 143 €. Là encore, du fait du changement d'affectation comptable cité précédemment, ce poste progresse réellement de 7 270 € (+ 4.9%) par rapport à 2019.

Les produits divers à 388 037€ (8% des produits.) diminuent de 92 104€ par rapport à 2019. Toujours du fait de changement d'affectation comptable, la baisse réelle est de 66 147€ soit -13.8%.

Les autres produits s'élèvent à 83 110 € (2% des produits) sont constitués par :

- Des produits financiers pour 1 652 €
- Des produits de cession d'éléments d'actif pour 5 983 €
- L'amortissement des subventions d'investissement perçues antérieurement pour 48 843 €
- La reprise sur provisions pour crédits non renouvelables des années antérieures pour 14 857 €
- Des transferts de charges pour 11 750 €
-

1-1 Production de l'exercice :

Pour rappel, la production de l'exercice s'élève à 625 537 € (14% des produits).

Elle est réalisée principalement à l'ESAT pour 441 518 € (71% de la production). A noter cependant que le chiffre d'affaires de l'ESAT est en légère baisse de 18 700€ soit – 4%. Compte tenu que l'ESAT a maintenu ses consommations au même niveau que l'an dernier (+ 1 609 €) et que les services extérieurs engagés par cette structure progressent de 11 187 €, l'ESAT voit sa marge de production baisser de 20 280 € et sa valeur ajoutée de 31 496 €.

Le chiffre d'affaires de la Loco ne peut être comparé à celui de l'an dernier au regard des modifications d'affectation comptable de nombreux postes de produits. Après retraitement, la production a légèrement diminué de 8 178.07 €.

1-2 Dotations et subventions :

Le montant total des dotations et subventions s'élève à 3 488 441 €.

Elles ont été attribuées à l'IME-SESSAD pour 2 617 495 € (75%), dont 900 000 € de dotations non renouvelables destinées à l'investissement, 315 731 € (9%) à l'ESAT, 250 614 € à l'IES (7%), 167 195 € au SESSAD-TSL (5%), 135 830 € à la Loco (4%) et 1 575€ au siège.

1-3 Produits divers :

Le montant total des produits divers s'élève à 388 037 €.

Ils concernent pour l'essentiel l'ESAT au titre des aides attribuées aux travailleurs handicapés pour 333 906€ (86%), le reste se partageant entre l'IME-SESSAD pour 27 145€ (7%), le siège pour 15 940€ (4%) et la Loco pour 11 032€ (3%).

2 - ANALYSE DES CHARGES

Le montant total des charges s'élève à 4 333 155 € en hausse de 638 541 € (+17.28%). Ces charges sont constituées par :

- Les consommations courantes pour 291 816 € et les services extérieurs pour 172 034 €. Ces deux postes cumulés diminuent nettement de 70 669 € (-13.2%) et représentent 11% du total des charges
- Les charges liées à l'outil de production s'élèvent à 412 669 €, également en baisse de 39 948 € (-8.82%). A noter que le total des frais généraux diminue fortement de 110 617 € en 2020
- Les charges de personnel s'élèvent à 2 345 889 € et sont en diminution de 77 149 €. Elles représentent 54% du total des charges.
- Les frais financiers s'élèvent à 53 148€ (1% des charges). Ils augmentent de 35 901€. Cette augmentation est conjoncturelle due aux pénalités de remboursement anticipé des emprunts de l'ESAT à la Caisse d'Epargne et la réalisation de nouveaux prêts auprès du Crédit Coopératif avec les frais de cautionnement liés à ces nouveaux emprunts
- Les autres charges s'élèvent à 1 057 599 €. Elles sont constituées pour l'essentiel par des provisions pour la mobilisation des fonds dédiés aux investissements pour 907 500€ et par les impôts et taxes pour 148 534 €

2-1 Consommations :

Elles s'élèvent à 291 816 € avec pour postes principaux :

- Les frais d'énergie (carburant, chauffage, électricité) pour 120 555€ en baisse de 31 903 € (-21%) par rapport à 2019.
- Les fournitures consommables pour 91 398€ en légère progression de 3 526 € (+ 4%)
- Le poste d'alimentation à 82 174 € diminue de 17 935€ (- 17.8%)

Elles se répartissent majoritairement à l'IME-SESSAD pour 156 645 € (54%) et à l'ESAT pour 111 299 € (38%)

2-2 Services extérieurs :

Les services extérieurs s'élèvent à 377 453 € en nette diminution de 56 185€ (-12.95 %). A noter la baisse du cout de la sous-traitance (- 8 651€), des frais d'entretien (- 29 744 €) et des déplacements (- 5 064 €).

Les services extérieurs se répartissent sur l'IME-SESSAD à hauteur de 139 700 € (37 %), sur l'ESAT pour 116 184 € (31%), l'IES pour 49 800€ (13%), le solde se répartissant équitablement entre le siège, le SESSAD-TSL et la Loco.

2-3 Frais de personnel :

Les charges de personnel diminuent de 77 149 € (-3.18%)

Cette baisse concerne les salaires bruts pour 25 238€ et les charges sociales pour 51 911€ et s'explique notamment par la baisse des effectifs de 2.54 équivalent temps plein et des exonérations de cotisations sociales.

Cette baisse globale cache toutefois quelques disparités :

- Baisse de 86 844€ à l'IME-SESSAD et 1.58 équivalent temps plein en moins
- Stabilité à l'IES (+ 1 191€), équivalent temps plein identique
- Augmentation au siège (+ 10 684€) et + 0.39 équivalent temps plein
- Augmentation à l'ESAT pour 24 178€ malgré une baisse de 0.30 équivalent temps plein
- Baisse à la Loco de 21 856€ avec une baisse de 0.95 équivalent temps plein
- Baisse au SESSAD-TSL de 4 504€ et baisse de 0.10 équivalent temps plein

3- ANALYSE DU BILAN

3-1 Bilan actif :

Le total du bilan s'élève à 4 514 450 € au 31/12/2020. Il était de 3 344 659 € au 31/12/2019.

L'actif immobilisé net à 2 510 493 € représente 54% de l'actif (70% en 2019, 59% en 2018, 67% en 2017).

Le montant des investissements de l'année est de 119 126 €.

Les créances à 155 397 € représentent 3% de l'actif et la trésorerie à 1 847 768 € représentent 41% de l'actif.

L'augmentation de la trésorerie par rapport à l'an dernier pour 965 071 € est expliquée par la perception d'une dotation non renouvelable destinée à financer la rénovation des bâtiments de l'IME actuellement en cours.

3-2 Bilan passif :

Les fonds propres à 2 046 140 € comprenant les subventions d'investissement représentent 45% du total du bilan et les provisions à 1 368 652 € représentent 30% du total du bilan. Après retraitement, le fond associatif s'élève à 1 510 415 € (33.5% du bilan) et les subventions et provisions à 1 904 376 € (42%).

L'encours de prêt s'élève à 677 337€ en diminution de 15 996€ et représente 15% du total du bilan.

Les autres dettes à 422 321€ représentent 10% du total du bilan et augmentent de 35 355 € par rapport à l'an dernier.

3-3 Capacité d'autofinancement :

La capacité d'autofinancement s'élève cette année à 405 775 € en forte progression de 132 984€ par rapport à l'an dernier, boostée essentiellement par les économies de charges liées aux effets indirects de la pandémie (baisse des frais généraux).

3-4 Fond de roulement :

Le fond de roulement qui mesure les ressources stables dont dispose la structure pour financer son exploitation courante s'élève cette année à 1 581 636 € en progression de 956 329 €. Cette progression s'explique essentiellement par la perception des 900 000 € expliqués précédemment.

3-5 Besoin en fond de roulement :

Le besoin en fond de roulement est assez stable en 2020 à 266 132 €, en légère augmentation de 8 742 € par rapport à 2019.

3-6 Trésorerie :

La forte augmentation du fond de roulement (+ 956 329 €), confortée par la stabilité du besoin en fond de roulement (+ 8 742 €) consolide la trésorerie globale (+ 965 071 €) dégagant ainsi un autofinancement conséquent pour les investissements engagés pour la rénovation des bâtiments de l'IME.

2 - Le comptable de l'ADPEP 52 présente les affectations des résultats pour chacun des établissements et services :

SITUATION DE L'IME CHATEAU RENARD :

Le résultat dégagé pour l'exercice 2020 est de 220 539 € 52. Notre proposition est d'affecter le résultat administratif 2020 de 220 539 € 52 € aux excédents et réserves affectés à l'investissement pour le financement des travaux du bâtiment internat.

SITUATION DU SESSAD CHATEAU RENARD :

Suite à la diminution de l'excédent comptable de 25 247 € 73 résultant du transfert vers l'IME CHATEAU RENARD, le résultat administratif à affecter pour l'exercice 2020 est de 0 €.

SITUATION DE L'IES JOSEPH CRESSOT :

Suite à la diminution de l'excédent comptable de 33 582 € 74 résultant du transfert vers l'IME CHATEAU RENARD, le résultat administratif à affecter pour l'exercice 2020 est de 0 €.

SITUATION DU SESSAD T.S.L :

Suite à la diminution de l'excédent comptable de 38 310 € 67 résultant du transfert vers l'IME CHATEAU RENARD, le résultat administratif à affecter pour l'exercice 2020 est de 0 €.

SITUATION ESAT – A.S.E :

Le résultat dégagé pour l'exercice 2020 est de 1 149 € 45. Notre proposition est d'affecter le résultat administratif 2020 de 1149.45 € à la réserve de compensation des déficits.

SITUATION ESAT – PRODUCTION

Le résultat dégagé pour l'exercice 2020 est de – 16 717 € 92. Notre proposition est d'affecter le résultat comptable 2020 de – 16717 € 92 € au report à nouveau déficitaire.

SITUATION VIE STATUTAIRE ET ASSOCIATIVE

Le résultat dégagé pour l'exercice 2020 est de 19 426 € 97. Notre proposition est d'affecter le résultat comptable 2020 de 19 426 € 97 € à la réserve de compensation des déficits.

SITUATION FRAIS DE SIEGE

Le résultat dégagé pour l'exercice 2020 est de 139 € 47. Notre proposition est d'affecter le résultat comptable 2020 de 139 € 47 à la réserve de compensation des déficits.

SITUATION DE LA LOCO DES BOUTCHOUS

Le résultat dégagé pour l'exercice 2020 est de 36 346 € 04. Notre proposition est d'affecter le résultat comptable 2020 de 36 346.04 € à la réserve de compensation des déficits.

SITUATION DU SAPAD

Le résultat dégagé pour l'exercice 2020 est de 9 € 52. Notre proposition est d'affecter le résultat comptable 2020 de 9.52 € à la réserve de compensation des déficits.

Ces affectations de résultats sont votées à l'unanimité.

5 – APPROBATION DES COMPTES :

Monsieur Guillaume GODIN, commissaire aux comptes, représentant le cabinet ROCARD AUDIT, présente le rapport des comptes, qu'il a remis au Président.

L'assemblée générale ordinaire annuelle des adhérents, après avoir entendu la lecture du rapport moral, des rapports d'activités, du compte-rendu financier et du rapport du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

En conséquence, l'assemblée donne au président quitus entier et sans réserve de gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 – RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle des adhérents, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions relatives aux rémunérations des directeurs d'établissements qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

7 – FIXATION DU TAUX DES COTISATIONS :

Le montant de la cotisation annuelle à l'ADPEP 52 est maintenu à 10 euros.

8 - ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Cette année, les mandats de Jean-Claude BORDOGNA, Marguerite MACHEO et Alain LAVALLEE arrivent à terme. Ces trois administrateurs souhaitent renouveler leur mandat.

Ces trois administrateurs sont élus à la majorité.

Le Conseil d'Administration devient le suivant :

- ANNEQUIN Jean-Luc
- BORDOGNA Jean-Claude
- ESTEBAN Emmanuel
- FOURNIER Viviane
- MACHEO Marguerite
- MICHELOT Marie-Noëlle
- LAVALLEE Alain
- REMY Bernard

9 – QUESTIONS DIVERSES :

Il n'y a pas de question diverse.

Le Président,

La Secrétaire